



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-trois septembre deux mil vingt-cinq.

Présents : 20

Excusé : 9

Pouvoirs : 8

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Éric BARRAT, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Frédéric SABATIER a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT
Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Madame Cindy GAUVIN, a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET

Absents :

Monsieur Lucas GILLY

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 SEPTEMBRE 2025

DCM N°2025-58 Finances - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association française du cinéma indépendant - AFCI

Rapporteur : Vincent GOYET

Depuis dix ans, l'association AFCI organise sur le territoire communal le Festival du Cinéma Indépendant. Cet événement culturel d'envergure rassemble chaque année un public varié et contribue à l'animation et au rayonnement de la commune.

En 2025, l'association célèbre la 10^e édition de ce festival, marquée par une programmation exceptionnelle et la venue de plusieurs réalisateurs et acteurs indépendants. Cet événement attire un public local et extérieur, participe au dynamisme culturel et renforce l'attractivité de la commune.

Afin d'organiser ce festival au Théâtre de la Manare, l'association AFCI a consulté la municipalité, et sollicité une aide de 6 000€.

Pour soutenir l'organisation de cette 10^e édition et permettre à l'association de couvrir une partie des frais (location de salles, communication, droits de projection, logistique, accueil des invités), la municipalité souhaite accorder cette subvention exceptionnelle.

Il est aujourd'hui proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle qui permet à l'association AFCI d'organiser cet événement culturel majeur pour la commune dans la salle et le hall du théâtre de la Manare.

Le soutien apporté par la municipalité à cette association lui permettra de bénéficier de financements d'autres partenaires.

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et son article 2121-29 ;

Vu la demande de l'Association AFCI, relative à la subvention exceptionnelle pour l'organisation de son Festival du Cinéma Indépendant de Saint-Mitre-les-Remparts ;

Considérant que l'année 2025 marque la 10^e édition de ce festival, renforçant ainsi son rôle dans la vie culturelle et l'attractivité de la commune ;

Considérant l'intérêt de soutenir cet événement qui participe à la promotion du cinéma indépendant et favorise l'accès à la culture pour l'ensemble des habitants ;

Considérant qu'il reste des crédits sur le compte budgétaire « subventions aux associations » ;



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 SEPTEMBRE 2025

En raison de sa qualité de membre de l'association mentionnée en objet, Monsieur Roger BERNET ne prend pas part au vote et se retire de l'assemblée. Détenant par ailleurs procuration de Madame Bernadette BONZOM, il n'a pas pu l'exercer en raison de son empêchement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 000 € à l'association française du cinéma indépendant – AFCI pour soutenir l'organisation du 10e Festival International du Film Indépendant.

DIT que La dépense correspondante sera imputée sur l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations du budget primitif de l'exercice 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Catherine Stekelorom

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts

